

2011/053

*HP*

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE  
DÉPARTEMENT  
ARDÈCHE

DELIBERATION N° 2011/ 20

EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL  
DE LA COMMUNE D'ALBA LA ROMAINE

\*\*\*\*\*

*Séance du 18 avril 2011*

*L'an deux mille onze et le dix huit avril à 20 heures 30, le conseil municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mr Pierre MAURIN.*

Date de convocation : 11 avril 2011

Nombres de membres du Conseil Municipal : 15 en exercice : 15 présents : 13 votants : 13

**Présents : M. MAURIN – CHAUSSIGNAND – TESTON – CROZIER – AUZAS - BEUGNET – BOUAZZA - CORNET – HILAIRE - JOLLIVET – SALA – VERNET - VOLLE**

**Excusés : M DELAUZUN - FIALON**

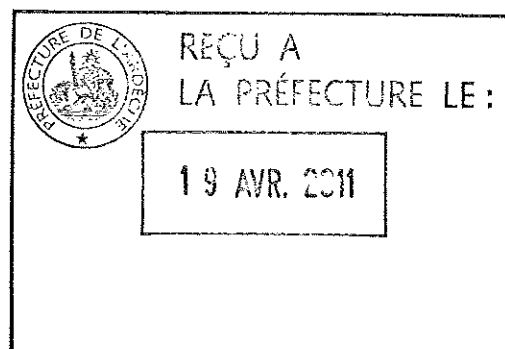
*Mme Nathalie SALA a été élue secrétaire*

**Objet : Durée d'amortissement des immobilisations incorporelles.  
Budget assainissement.**

Au cours de cette séance, le Conseil Municipal après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents fixe la durée d'amortissement des immobilisations incorporelles du budget annexe d'assainissement comme suite :

- Frais d'étude, de recherche et d'insertion imputés au C/203 et non suivis de travaux : amortissement sur une période de cinq ans à compter de 2011.

Fait et délibéré à ALBA LA ROMAINE, le 18 avril 2011



POUR COPIE CONFORME  
ALBA, le 19 avril 2011  
Le Maire,  
Pierre MAURIN.



2011/054

*HP*

